

Réunion du Comité Provincial Namurois

qui s'est tenue à Moustier

SAISON 2026/2027 : P.V. N° 01 – 230626.

Séance ouverte à 19h00.

Membres présents :

Mme. I. PIETQUIN.

MM. G. BRADFER, E. GUYOT, C. CORYN, P NOËL, B. VAN KERM, P. WINAND.

Membre excusé :

J.-C. OGER.

1. Secrétariat:

- Il est rappelé une fois de plus que notre site <https://frbtt-namur.be/> est complet et contient toutes informations nécessaires aux joueurs et clubs et concernant principalement la province Namur. Il est le seul avec ceux de l'AFTT <https://aftt.be/> (aile francophone) et de la FRBTT <https://www.frbtt.be/> (national) à contenir les informations officielles.

2. Trésorerie:

- Le bilan de la saison 2025-26 a été fourni préalablement à la réunion.
- Aucune remarque n'est formulée et il est approuvé. Il sera proposé à l'assemblée de début de saison.
- Le système actuel des arbitres actifs sera revu et deux cas litigieux sont évoqués. Dans cette perspective, les deux amendes sont levées.

3. Répartition des tâches:

- Les membres du CP ont reçu préalablement la répartition prévue et donnent leur avis et remarques. Des précisions sont données aux nouveaux membres. Notre site, sous l'onglet 'CPN', contient la nouvelle répartition.
- Guy Bradfer, président de la commission d'arbitrage, réfléchit sur sa composition suite aux problèmes constatés.

4. Réunion des clubs organisateurs de masters:

- Le nouveau règlement et le programme des masters 2026-27 se trouvent sur notre site <https://frbtt-namur.be/competitions/competitions-individuelles/masters-namurois/calendrier/>
- Parmi les principales modifications:
 - La série C est divisée en deux (C6/C4 et C2/C0) comme pour les séries D et E.
 - Une inscription est due, même en cas de désinscription avant la date limite.
 - Un joueur présent qui ne dispute pas un ou plusieurs matchs sera pénalisé de 10 points dans le classement numérique par match non joué, sauf en cas de déclaration d'accident.
 - Les inscriptions seront ouvertes le plus proche lundi, 15 jours avant le tournoi à 20H au lieu de 18H.

5. **Redevances et amendes pour la saison 2026-27:**

- Les redevances et amendes sont revues et figurent en annexe.

6. **Divers:**

- Les salles à homologuer sont communiquées au nouveau responsable de la commission d'arbitrage. Il s'agit de Andenne, Waillet, Gaulois basse sambre, Beauraing ; Floreffe a été visité mais le rapport ne nous est pas parvenu.
- A partir de cette saison, la réglementation sur les matchs non joués est changée à tous les niveaux et pour toutes les compétitions. Un joueur présent qui ne dispute pas une ou plusieurs rencontres est pénalisé de 10 points dans le classement numérique, par rencontre non jouée, et écope d'une amende. Ces mesures ne sont pas appliquées sur ouverture d'un dossier d'accident. Ceci ne concerne donc pas les WO pour l'ensemble des rencontres.
- Afin d'informer les clubs sur la réglementation sur le déroulement de l'interclubs et la formation des équipes, Bernard Van Kerm fera un canevas de présentation, dès que possible.

Séance levée à 22h30.

SITE INTERNET PROVINCIAL : [//frbtt-namur.be](http://frbtt-namur.be)

Secrétaire,

Ph. WINAND

Président,

P. NOEL